

Le répertoire chorale romand s'enrichit

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Eidgenössische Sängszeitung = Revue de la Société fédérale de chant**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1043821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

maîtres de chant et musique responsables aient pris la décision de s'occuper de la partie méthodique et pédagogique de l'enseignement. N'oublions pas que la Suisse romande est aussi concernée.

M. le conseiller d'Etat Wieser fut très impressionné par l'activité et l'effort déployés par le Comité pour le renouveau de la musique à l'école pour parvenir à ses fins. Il assure le Comité de son soutien pour son activité future et dit toute la sympathie qu'il éprouve pour son entreprise.

La Conférence des directeurs de l'Instruction publique reconnaît notre travail en accordant sa confiance au Comité, le considérant comme «sa» commission d'experts chargée de faire respecter les directives dans le domaine de la musique à l'école.

Après une courte discussion, il fut décidé de commencer au cours de cet hiver d'orienter les autorités, les écoles et le public et de leur apporter les éclaircissements nécessaires à la compréhension de notre action.

Ce sera également le devoir de nos chœurs, de nos directeurs de chorales et de nos comités de se joindre à cette campagne. Le Comité leur fera parvenir les instructions nécessaires.

Nous espérons que tous les choristes nous aideront à affermir en chacun l'idée qu'un tel enseignement ne peut être qu'enrichissant pour nos enfants.

trad. R.R.

Le répertoire choral romand s'enrichit

Le répertoire choral romand contemporain est relativement pauvre. L'un des principaux soucis du Comité central de la Société cantonale des Chanteurs vaudois a toujours été d'engager les compositeurs romands à créer des œuvres profanes que pourront chanter les sociétés. Or les compositeurs se plaignent de ne pas avoir de textes. C'est la raison pour laquelle la SCCV a lancé il y a exactement une année, avec l'appui des sociétés sœurs du Valais et du Jura bernois, un appel à tous les poètes romands, afin qu'ils écrivent des pièces destinées à être mises en musique.

Le concours a obtenu un succès très réjouissant, puisque c'est environ 140 poèmes de tous les coins de Romandie qu'il a fallu examiner. Travail de longue haleine, confié à M. Roger Vuataz, compositeur genevois bien connu, Prix de la Ville de Genève; à M. le chanoine Marcel Michelet, président de l'Association des Ecrivains valaisans; à M. le pasteur Roger Barilier, homme de lettres à Lausanne, qui vient de faire paraître un ouvrage sur Pierre Viret; à M. Jean Rochat, compositeur et président de la Commission de musique de la SCCV. Le jury était présidé par M. Henri Rochat, professeur et président central de la SCCV.

Dans sa séance du 2 juin, ce jury, après avoir examiné très attentivement une vingtaine de textes qui s'imposaient vraiment, a décerné un premier prix de Fr. 500.- à M. Edmond Pidoux, homme de lettres à Lausanne, pour son poème «*A la surface des eaux*». Le deuxième prix de Fr. 300.- a été attribué à M. Alexis Chevalley, homme de lettres à Lausanne, pour sa «*Chanson du vent*». Enfin le troisième prix de Fr. 200.- récompensa Mme Vio Martin, poétesse bien connue, pour son texte «*Le volage*».

Le jury a en outre décidé d'acheter une dizaine de textes à Mme Vio Martin, MM. Ed. Pidoux, A. Chevalley, Jacques Bron, auteur connu des auditeurs de la Radio, et Albert Schmidt, à Le Pâquier dans le canton de Fribourg.

Les prix ont été remis aux lauréats lors d'une brève cérémonie qui eut lieu mercredi 30 juin à Vernand près Lausanne. Il faut peut-être relever que le jury a décerné le premier prix à celui qui est chargé par l'Eglise réformée de revoir toute la question des paroles du Psautier romand, actuellement en refonte. M. Edmond Pidoux est véritablement un spécialiste de la prosodie musicale et les chanteurs vaudois se réjouissent d'avoir pu récompenser son talent.

La Communauté de travail des Associations chorales européennes (AGEC)

Son devenir et son activité

Lorsque après les événements destructeurs de la deuxième guerre mondiale le bruit des batailles s'était tu et que les peuples martyrisés se sont mis à construire une existence nouvelle et humanitaire, un fort besoin s'est manifesté afin de ranimer les relations culturelles entre les nations, relations qui avaient si gravement souffert ou s'étaient totalement éteintes. La haine et la méfiance devaient être surmontées par une compréhension réciproque et par la reprise de nouvelles relations amicales. On devait profiter de chaque occasion pour reprendre contact par-dessus les frontières. Les chanteurs se trouvant dans les limites de la culture de l'ouest de l'Europe ne voulaient pas se soustraire à cette orientation. Malgré de considérables difficultés, c'est avec ténacité qu'ils firent renaître leurs associations chorales. Leur appui devait permettre de construire des ponts et la création d'une nouvelle entente entre les peuples. Avec circonspection les premiers contacts furent établis avec différentes unions régionales des chanteurs. Des invitations aux fêtes de chant des unions régionales furent des occasions bienvenues pour entamer des conversations permettant de débattre les intérêts et les buts communs afin de trouver les moyens d'une collaboration internationale dans le domaine du chant choral. Ainsi furent établies les premières relations amicales à Graz en 1950, à Berne en 1951, à Innsbruck en 1952, à Hertogenbosch en 1953 et à St-Gall en 1954 entre les Unions des Associations chorales d'Allemagne, de Hollande, d'Autriche et de la Suisse. A St-Gall, il fut convenu de se réunir à Strasbourg en 1955 afin de fonder la Communauté de travail des chanteurs de l'Europe de l'ouest. La séance eut lieu le 10 décembre 1950 à l'hôtel «Maison Rouge». Les quatre associations susmentionnées y furent invitées. C'est le Dr Charles Riegert, président de la Chorale Strasbourgeoise qui reçut les invités. La fondation fut votée à l'unanimité et la gérance confiée à la Société fédérale de chant avec comme président M. Dr P. Pflugshaupt, M. Steinegger comme secrétaire et M. Uhlmann comme conseiller musical.